

ZTL

zone a traffico limitato

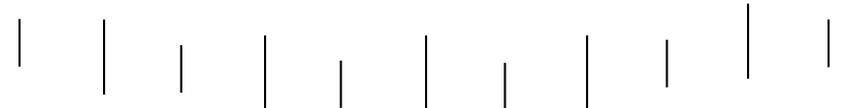


Pour une Ville
plus Sûre et plus
Agréable à Vivre

la modération de la circulation
en Europe
4 avril 2014

la ZTL

une solution italienne



aller voir

...





4 avril 2014

G



4 avril 2014

Gilbert lieutier ZTL

6

4 avril 2014

Gi





4 avril 2014

Gilbert lieutier ZTL

8



4 avril 2014

Gilbert lieutier ZTL

9

4 avril 2014



G

D





4 avril 2014

Gilbert lieutier ZTL

12



4 avril 2014

G

B



4 avril 2014

Gilbert lieutier ZTL

14



4 avril 2014

G



4 avril 2014

Gilbert lieutier ZTL

16

des chiffres ...

la part du vélo peut rendre compte de l'équilibre obtenu par certaines villes

- Pise: 14% des déplacements internes
- Livourne: plus de 15% pour l'accessibilité au centre
- Mantoue: de 10 à 40% du trafic sur les voies principales d'accès au centre
- Ferrare plus de 30%

**comment ces résultats
sont-ils obtenus?**

avec des aménagements cyclables?

NON!

ces résultats sont d'abord obtenus

- par une maîtrise efficace
de l'usage de l'automobile

ces résultats sont d'abord obtenus

- par une maîtrise « à l'italienne » de l'usage de l'automobile

l'outil de base:

- la « Z.T.L. »

« zone à trafic limité »

complété dans certaines villes par des «périphériques»:

- essentiellement la politique de stationnement
- et une politique en faveur des piétons, des cyclistes et des transports publics

**un mode de fonctionnement
apparu dès les années '60**

conforté par la loi en 1989

quasi généralisé depuis

les fondements de cette solution

- une ou plusieurs **zones** constituant (le plus souvent) le centre historique sont définies
- l'**accès** aux véhicules motorisés individuels est **limité** à certains usagers:
 - les résidents
 - les services de sécurité
 - les cyclistes
 - les transports publics
 - certains « autorisés »

quel fondement juridique?

la loi 122 de 1989 définit

- **les aires piétonnes**
- **les ZTL**
- **la possibilité d'organiser dans les ZTL, du stationnement pour les résidents (à titre gratuit ou payant)**

la loi 122 de 1989 *précise*

- que les communes ne sont pas obligées de garantir du stationnement gratuit à proximité des zones réglementées
- que dans les aires piétonnes ou les ZTL les infractions au stationnement entraîneront la mise en fourrière des véhicules

la loi 122 de 1989 « justifie » la ZTL

- par la prise en compte des effets du trafic
 - sur la sécurité,
 - sur la santé
 - sur l'ordre public
 - sur le patrimoine environnemental et culturel
 - sur le territoire

en fait,

la loi a rattrapé la réalité

- il semble bien que la création des ZTL, apparue bien avant la loi de 1989, résulte, au fond, de la volonté de beaucoup de villes de donner la priorité à la sauvegarde du patrimoine et de la qualité de vie sur les « exigences » de la circulation automobile

- c'est aussi le souci de stopper la fuite des résidents du centre
- et un moyen de faire face à la pression du stationnement

dés 1984 de nombreux référendums locaux ont donné l'occasion aux italiens d'exprimer leur soutien massif (de 60% à 70%) à la mise en œuvre des ZTL



4 avril 2014

G

on peut aussi penser

- que c'est l'attachement des italiens à leurs pratiques, à leur mode de « consommation » de leur ville, qui a entraîné ce réflexe
- plus encore que les monuments, ce sont « les gens dans la rue » (*la passeggiata*) qu'ils ont souhaité préserver



4 avril 2014

Gilbert lieutier ZTL

37



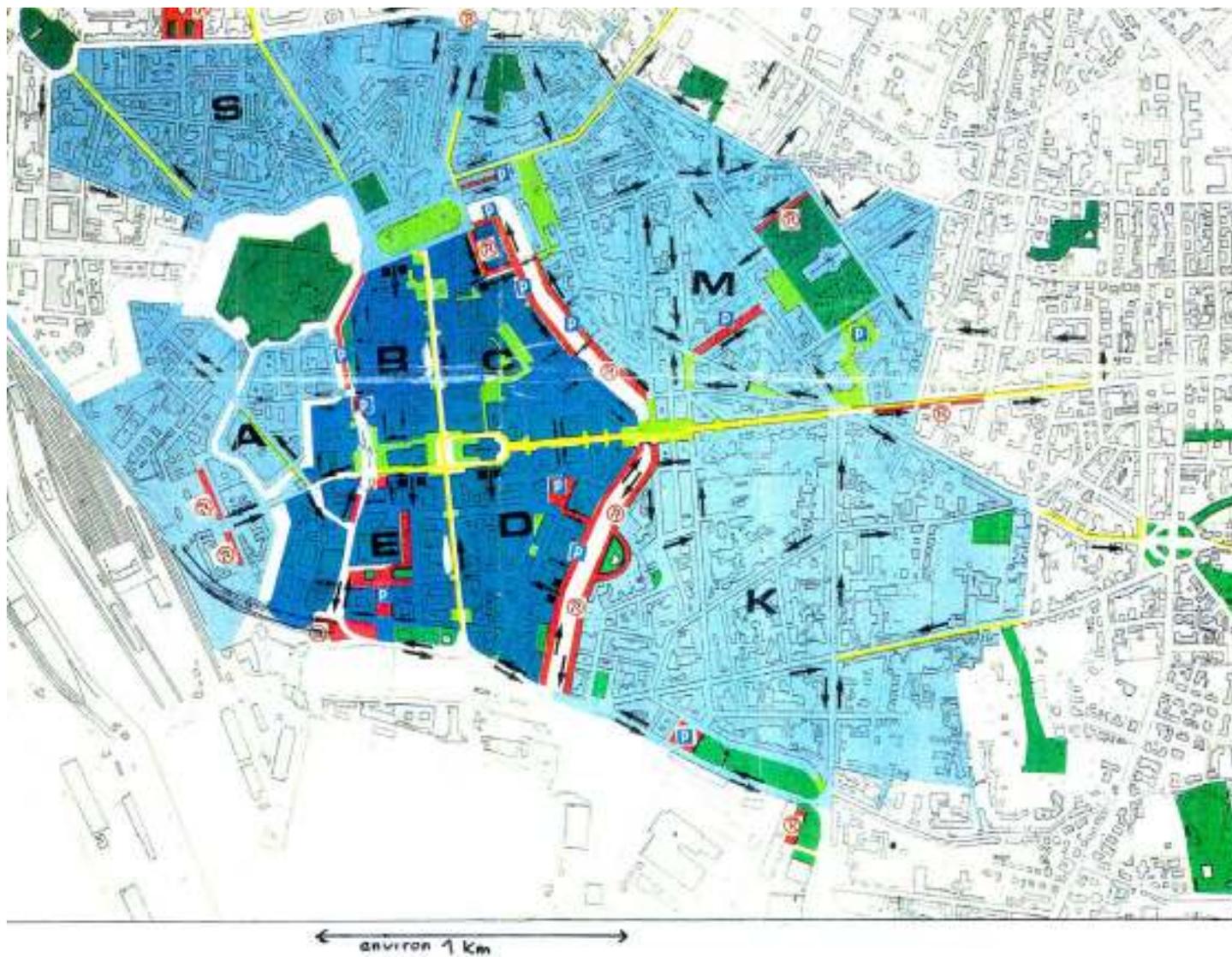
4 avril 2014

Gilbert lieutier ZTL

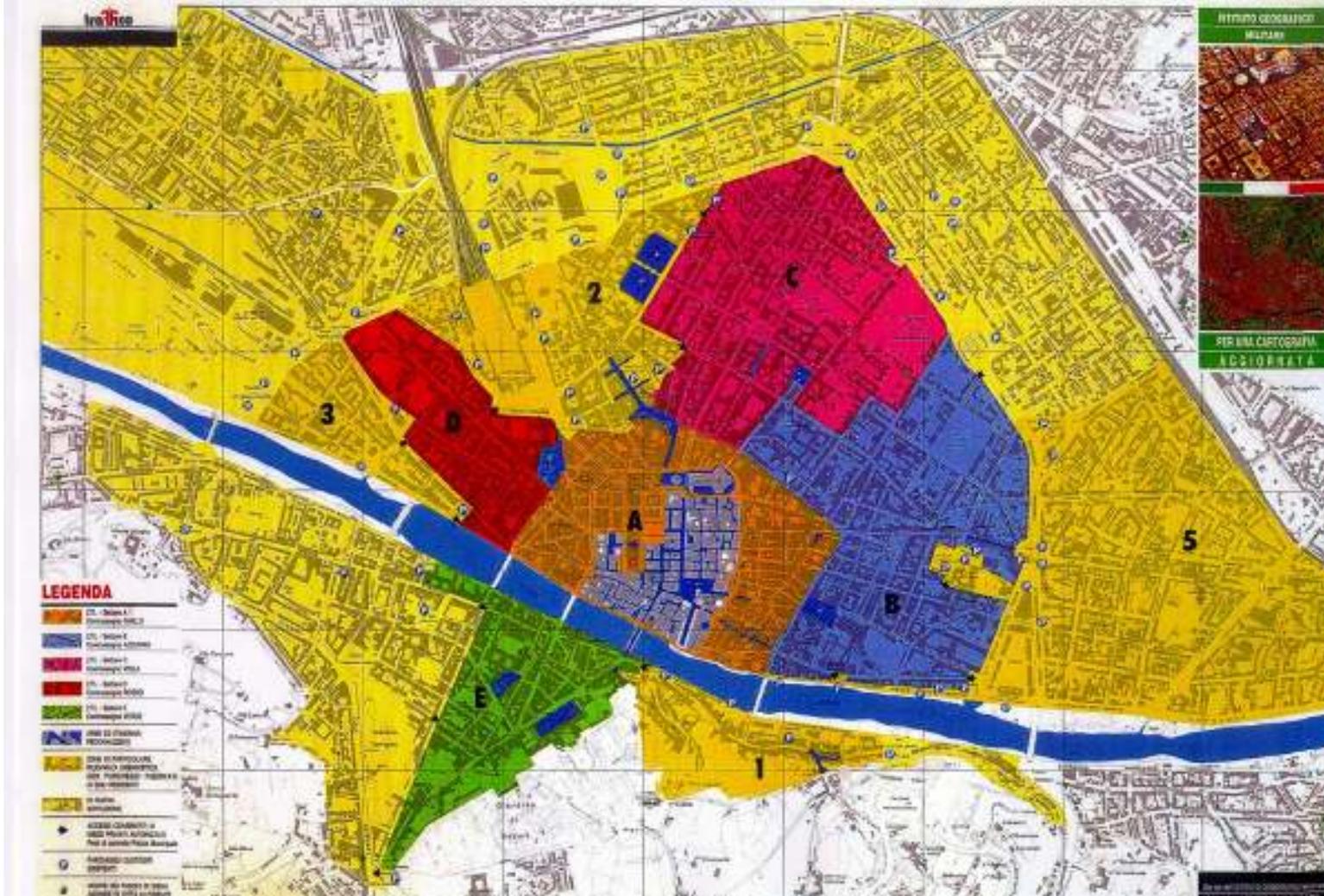
38

**comment ça
marche?**

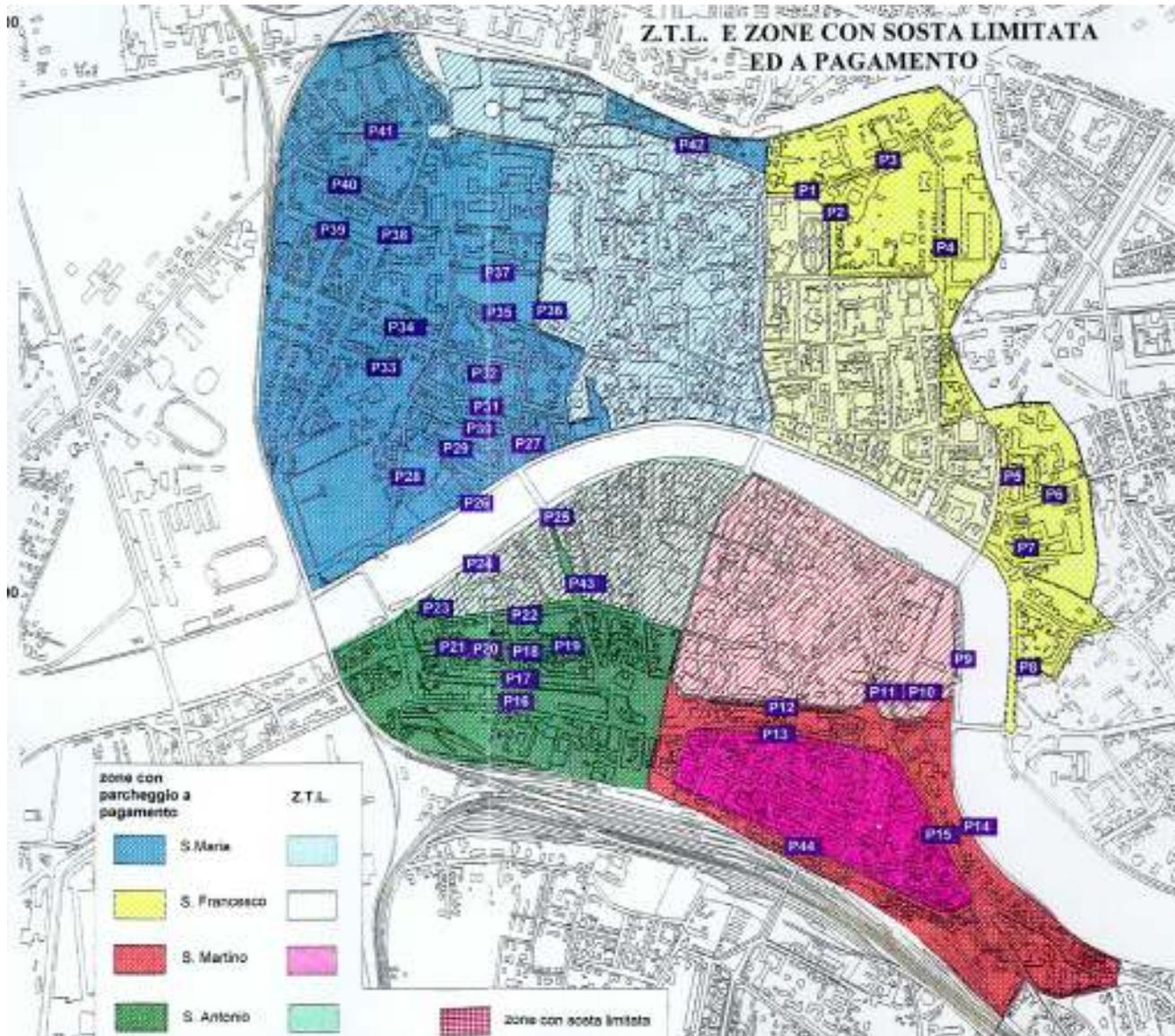
Livourne



Florence



Pise



Novare

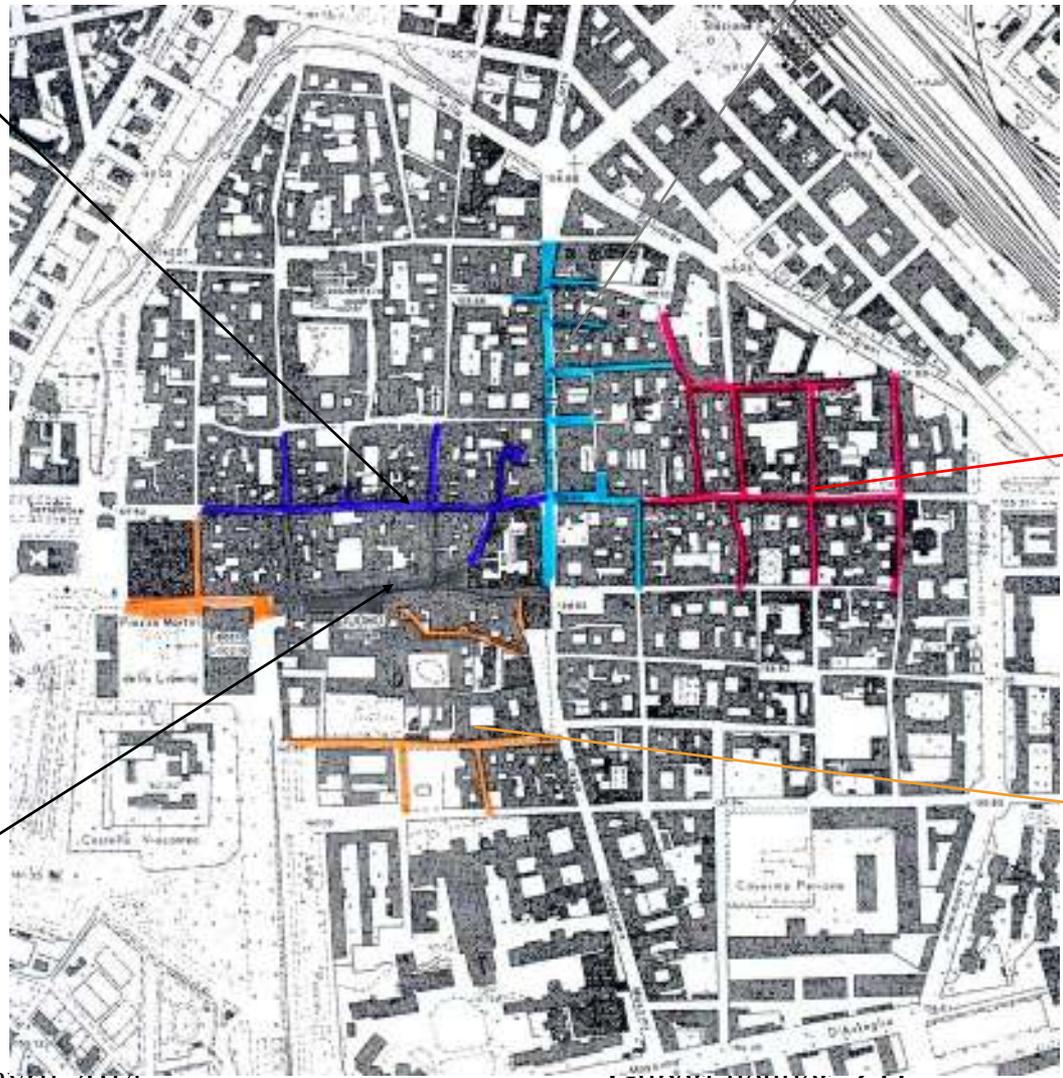
1973

1977

1993

1969

1990



le contrôle d'accès

- **une limitation d'accès permanente**
- **ou à « faisceau horaire »** (*exemple de Turin*)

quelques exemples de réglementations

- **les résidents**
 - **peuvent avoir libre accès complet**
 - **peuvent se voir imposer un itinéraire pour l'entrée et un itinéraire pour sortir de la ZTL**
 - **le document permettant l'accès peut être gratuit ou payant (le nombre de véhicules autorisés par foyer est variable)**

quelques exemples de réglementations

- **les livraisons**
 - **autorisées sous condition de tonnage et d'horaires**
 - **emplacements réservés (marquage jaune) ... et contrôlés!**
 - **un véhicule individuel n'est pas nécessairement un véhicule de livraison**

quelques exemples de réglementations

- **le stationnement**
 - **matérialisation de 3 types d'emplacements:**
 - *Blanc, jaune, bleu (en et hors ZTL)*
 - **souvent non autorisation aux résidents si garage privé**

quelques exemples de réglementations

- **les autorisations/dérogations**
 - **transports publics, taxis**
 - **services publics: gaz, téléphone, service de nettoyage, poste, services municipaux, ...**
 - **police, pompiers, secours, ...**
 - **médecins en service**
 - **invalides enregistrés**

quelques exemples de réglementations

- **les autorisations/dérogations**
 - **les vélos, (pas les cyclomoteurs)**
 - **les clients des hôtels (parfois des restaurants)**
 - **les propriétaires de garages privés**
 - **parfois certains types de véhicules**
(électrique, non polluant,...)





4 avril 2014

51

ORSO
MATTEOTTI
R. LA LIBERTÀ
1924

**zona
traffico limitato**



Lun - Ven 7,30 - 10,30

divieto di transito a :
- veicoli non autorizzati
eccetto :



Lun-Ven 10,30 - 17,00

divieto di transito a :
- veicoli benzina Euro 0 - 1
- veicoli diesel Euro 0 - 1 - 2

**controllo elettronico
degli accessi**



HOTEL UMBRIA
CITTA' DI CASTELLO

CAMERA
No _____

Si autorizza alla sosta il ve _____
dal giorno _____
al giorno _____

HOTEL UMBRIA

ASSESSORI
POLIZIA MO

**AUTORIZZAZIONE
PER LA ZONA**

CON _____

Ordinanza Sindacale n. 5 del 8-1-1997

N° 62289

TARGA 13J 8676 R

Piso, Il 05-12-01 . ore otto

HOTEL TERMINUS & PLAZA
Via Calceolari, 41 - 56125 PISA

 COMUNE DI SIENA POLIZIA MUNICIPALE	RESIDENTE		GENNAIO	LUGLIO
	INFORMAZIONE	VEICOLI TARGA	FEBBRAIO	AGOSTO
	TRAMITE AUTORIZZAZIONE SOSTA IN VEICOLI TARGA		MARZO	SETTEMBRE
	SOSTA AUTORIZZATA NELLE SOSTE VEICOLI TARGA		APRILE	OTTOBRE
	TARGA		MAGGIO	NOVEMBRE
	VALUTA	OPINIONE DEL SINDACO	GIUGNO	DICEMBRE

exemple de Sienne

- **les résidents** (données 2000)
 - accès pour 1 véh/foyer
 - stationnement: 30€/mois
 - sur 100 foyers: 50 demandent l'accès; 30 le droit de stationner
 - pas de stationnement sur voirie si garage

exemple de Sienna

- **les commerçants**
 - **livraisons en dehors des heures d'ouverture du commerce**
 - **2 créneaux: 6h/9h ou 9h/9h30**
 - **impossibilité utiliser véhicule personnel non commercial**
 - **incitation à utiliser système de distribution de type collectif**
 - **facilité (10h/20h) si véhicule électrique**

exemple de Sienne

- **les commerçants**

**comme partout,
ils ont d'abord été « contre »**

... et puis ...

exemple de Sienne

- autorisation de circuler pour les artisans pendant les heures de travail; stationnement avec disque horaire
- contrôles stricts par la Police; amendes perçues par la commune
- les « pendulaires » ont un accès par lignes de minibus depuis parkings périphériques

le bilan des ZTL

- protection effective, efficace, des zones concernées, c'est à dire généralement du centre

le bilan des ZTL

- protection effective, efficace, des zones concernées, c'est à dire généralement du centre
- **priorité forte aux résidents des zones centrales**

le bilan des ZTL

- protection effective, efficace, des zones concernées, c'est à dire généralement du centre
- priorité forte aux résidents des zones centrales
- **solution efficace pour les activités économiques: livraisons, activités artisanales**

le bilan

- sans aménagements, piétons et cyclistes sont favorisés
- dans le centre les transports collectifs ont retrouvé fluidité et surtout ... une clientèle



le bilan

- suppression (généralement) du problème du stationnement dans les zones centrales
- réduction du besoin d'équipements de « protection » des piétons contre l'envahissement automobile (bornes, potelets, ...)

le bilan

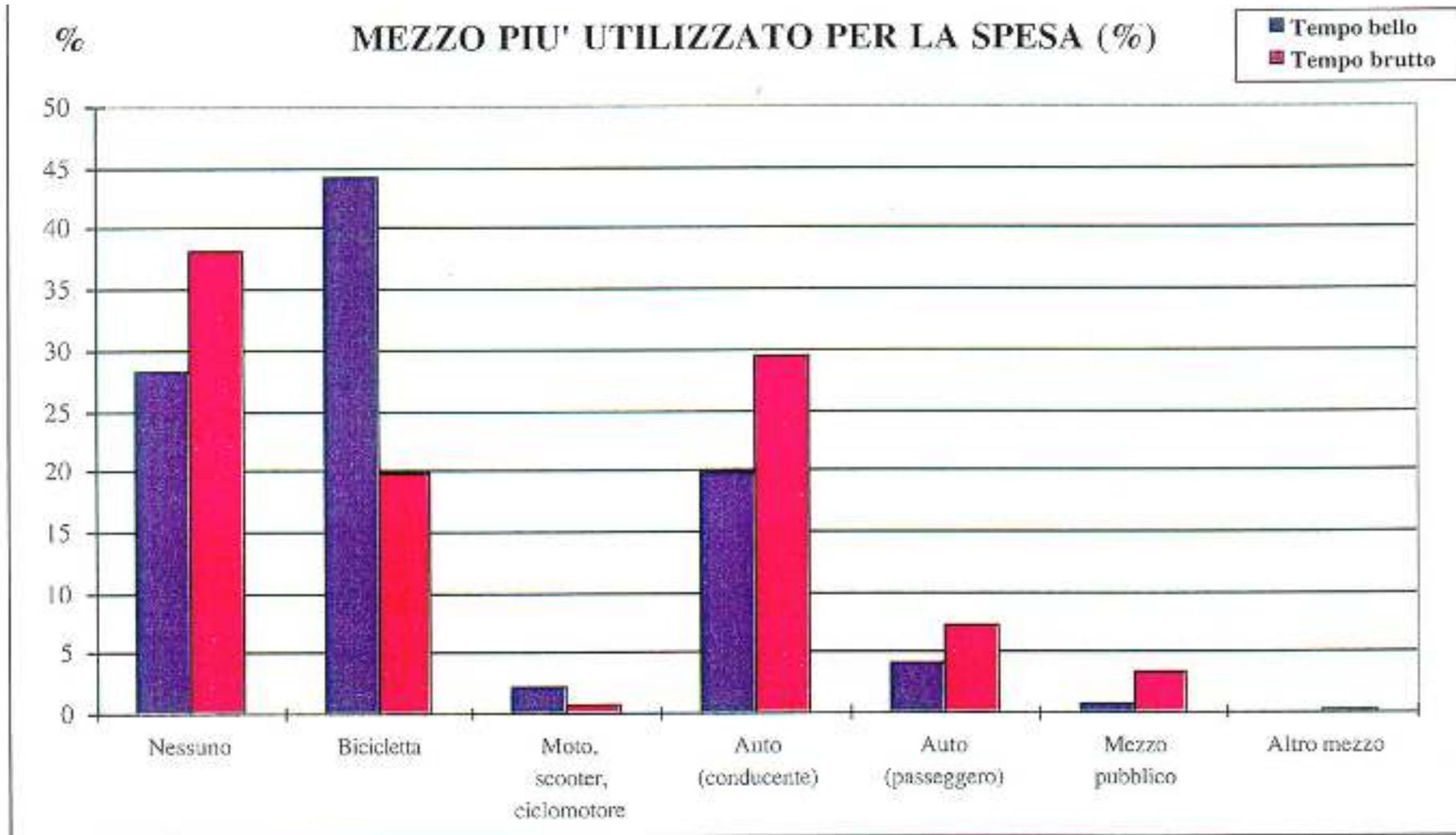
- incitation efficace pour le report modal des actifs du centre ...
- ... donc réduction forte des trafics de pointe

le bilan

- bilan commercial très positif (malgré les réticences/résistances initiales traditionnelles en Italie comme ailleurs

indicateur: les baux commerciaux

modes de déplacements pour le motif « achat »



le bilan

- attractivité du centre renforcée: qualité du cadre de vie, réduction des nuisances, maintien des commerces et artisans (mieux qu'en zone piétonne)
- protection du patrimoine et renforcement de l'attractivité touristique

indicateur: le coût de l'immobilier

quelques défauts (parfois)

- **insuffisance d'actions qualitatives: aménagements, modération des vitesses**
- **gestion des « autorisés » plus ou moins rigoureuse**

en conclusion

- ce n'est pas le Paradis
- c'est loin d'être la perfection
- mais des avancées intéressantes
- et surtout ... la démonstration
qu'il **est possible de maîtriser**
l'usage de la voiture

en conclusion

- ce qui est en œuvre c'est un tri de l'accès automobile et parfois des possibilités de stationnement selon l'utilité économique et sociale définie par la collectivité
- une preuve que ça marche: pratiquement toutes les villes ont adopté la ZTL

les « périphériques » de la ZTL

le stationnement

l'objectif

- éviter **autour** de la ZTL les effets pervers des restrictions de stationnement **dans** la ZTL
 - accroissement de la « pression » en périphérie du centre
 - gêne des fonctions résidentielle et commerciale
- prolonger, renforcer la stratégie (de maîtrise de l'usage de l'auto)

les actions

- création de zones à stationnement limité (autorisé aux seuls « autorisés »)
- répartition de l'offre entre résidents (et « autorisés ») et visiteurs (affectation des emplacements)
- fixation de l'usage
 - par la réglementation (durée)
 - et la tarification

c'est à dire

... une vraie gestion

Des outils
modernes de
gestion du
stationnement
(exemple à Lucca)



exemple de Florence

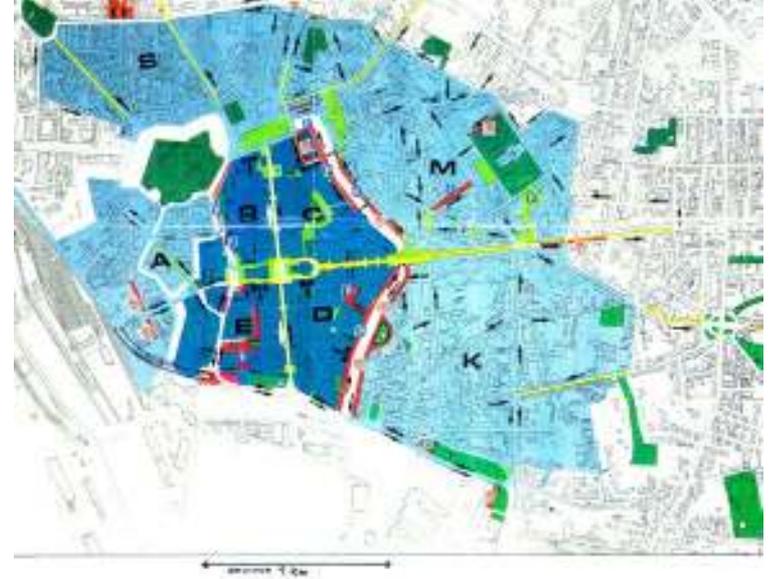
- 30% à 50% des places réservées gratuitement aux résidents (et médecins si moins de 2h); préférentiellement dans rues résidentielles
- stationnement à rotation (payant <2h) dans les rues commerçantes
- zones « mixtes »: gratuit résidents et payant sans limite de durée pour non-résidents

exemple de Livourne



- zones à stationnement réglementé (bleu clair) interdit de 7h30 à 19h30 sauf dérogation (dont clients hôtels et laboratoires, artisans, ...)
- itinéraires TC: livraisons (non gênantes) de 9h à 11h

exemple de Livourne



- aires piétonnes: livraisons de 7h à 10h
- dans le centre (rouge)
 - durée inférieure à 2h, stationnement gratuit avec disque ou payant de 9h à 20h
 - Libre de 20h à 8h
 - Interdit de 8h à 9h !!!

les piétons

**des solutions complémentaires
pour accéder à la ZTL**

pour valoriser les parkings de périphérie

Perugia



4 avril 2010 **Città di castello**

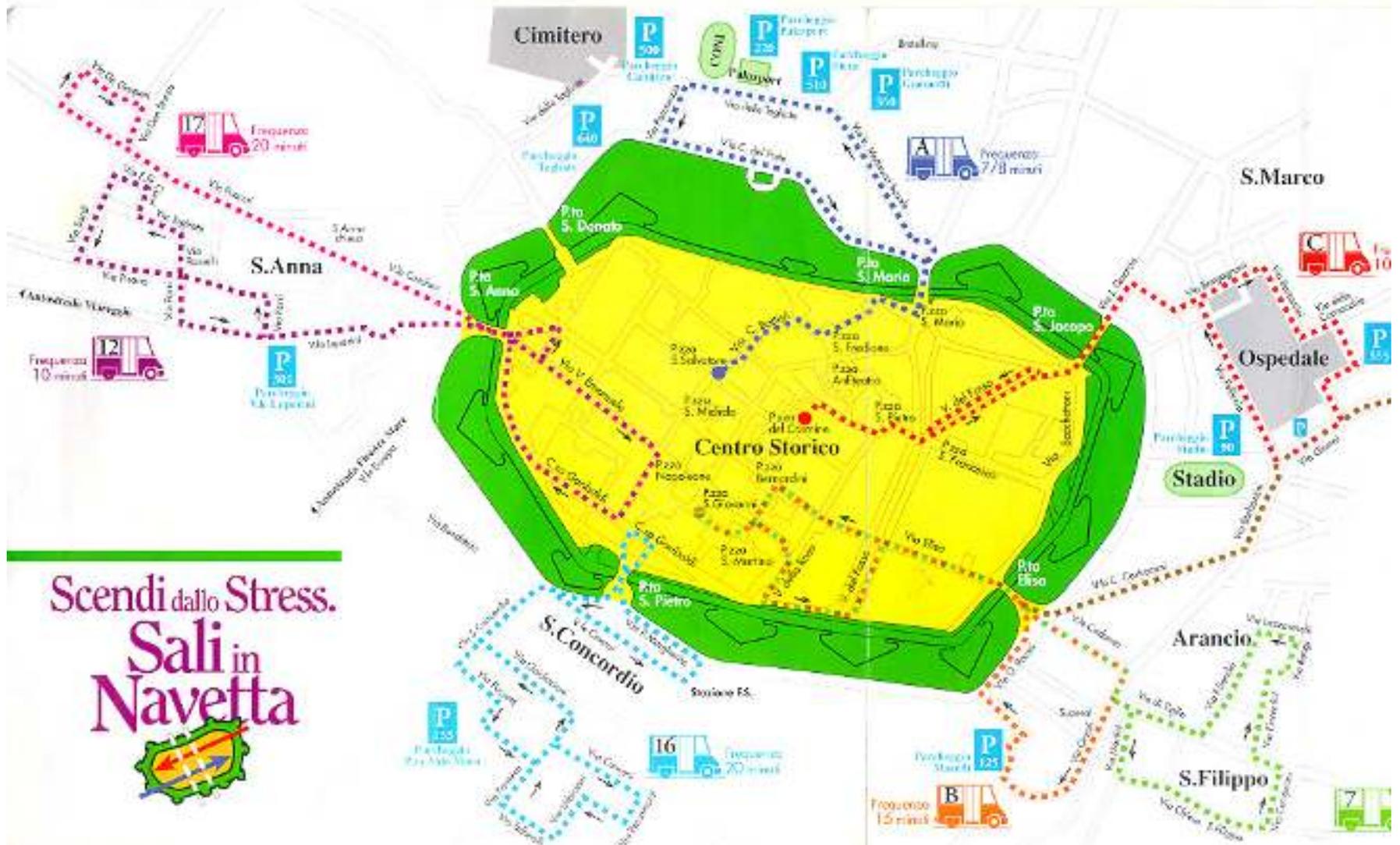
Gilbert lieutier ZTL

82

les transports publics

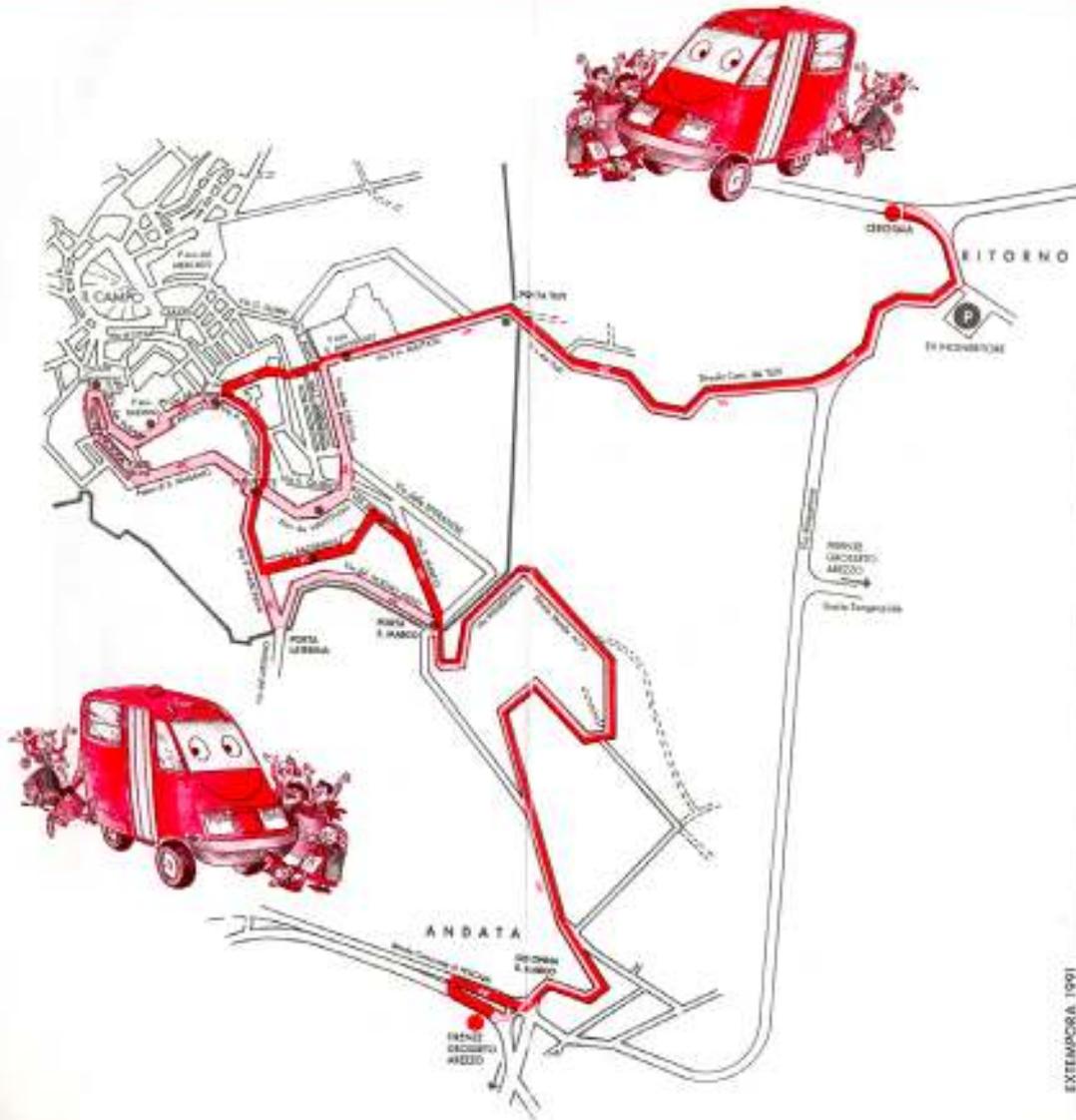
des navettes pour desservir les ZTL

Lucca



Scendi dallo Stress.
Sali in Navetta

Sienne



DA MARTEDI' 7 GENNAIO 1992

*Ti accompagna nel
cuore della città*



pollicino

linea <D>

*piccolo autobus
grande amico*

ESTEMPORA 1991



GRUPPO PUBBLICITÀ ED. ASSOCIATI DI BORGARTELLI



IVECO

petit supplément (gratuit):

les transports interurbains

- pour aller de Ferrare à Bologne... il y a des trains
- on peut prendre son vélo pour aller à la gare
- on a intérêt à avoir un vélo en gare pour aller dans la ZTL

Ferrare 140 000 habitants: la gare



4 avril 2014

Gilbert lieutier ZTL

89

Aix en Provence 140 000 habitants: la gare



La Rue de l'Avenir

par Gilbert Lieutier